Informations de base

2003/0288(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Miel: amélioration de la production et de la commercialisation **Subject** 3.10.05 Produits animaux, en général	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Service juridique	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/12/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0737	Résumé
15/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/03/2006	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0288(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 036
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	JURI/6/21118 JURI/5/20467

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base législatif	COM(2003)0737	02/12/2003	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Miel: amélioration de la production et de la commercialisation

2003/0288(CNS) - 02/12/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : modification du règlement portant règles générales d'application pour les actions visant à l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel. CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 1221/97/CE du Conseil du 25 juin 1997 portant règles générales d'application pour les actions visant à l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel; le nouveau règlement remplacera les divers règlements qui y sont incorporés. La présente proposition préserve totalement la substance des textes codifiés et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération de codification elle-même.